



# Rapport sur la mise en œuvre de l'AEWA pour la période 2012-2014

Le format des rapports sur la mise en œuvre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie pour la période 2012-2014 a été adopté à la 9ème session du Comité permanent (18-19 septembre 2013, Trondheim, Norvège) par Doc StC 9.11. Ce format a été conçu selon le Plan d'action de l'AEWA, le Plan stratégique de l'AEWA 2009-2017 et les résolutions de la Réunion des parties (MOP).

Conformément à l'Article V.1(c) de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie, chaque Partie prépare pour chaque session ordinaire de la MOP un rapport national sur la mise en œuvre de l'Accord qu'elle présente au Secrétariat de l'Accord, au plus tard 120 jours avant l'ouverture de la Réunion des Parties. La 6ème Session de la Réunion des Parties (MOP6) aura lieu du 9 au 14 novembre 2015 à Bonn, Allemagne. C'est pourquoi la date limite de remise des rapports nationaux a été fixée au 12 mai 2015.

Les rapports nationaux 2012-2014 pour l'AEWA seront établis et présentés via le Système de rapport en ligne de la Famille de la CMS, qui est un outil de rapport en ligne pour l'ensemble de la famille de la CMS. Le Système de rapport en ligne de la Famille de la CMS a été développé en 2010-2011 par le Centre Mondial de Surveillance de la Conservation de la Nature du PNUE (PNUE-WCMC) en étroite collaboration avec, et sous la direction du Secrétariat du PNUE/AEWA.

Pour toute demande de renseignements, veuillez contacter le Secrétariat du PNUE/AEWA à l'adresse suivante : [aewa\\_national\\_reporting@unep.de](mailto:aewa_national_reporting@unep.de)

## 1. Informations générales

### Nom de la Partie contractante soumettant son rapport

> Luxembourg

### Date d'entrée en vigueur de l'AEWA pour la Partie contractante

> 01.12.2003

### Liste des réserves émises (le cas échéant) par la Partie contractante, lors de la déposition de ses instruments d'adhésion, sur les dispositions de l'Accord ou de son Plan d'action, conformément à l'Article XV de l'AEWA

> Aucune

## 2. Informations institutionnelles

Veillez actualiser les informations relatives à l'Autorité administrative nationale chargée de l'AEWA, aux points focaux nationaux, à l'interlocuteur national désigné et aux autres collaborateurs pour ce rapport.

### **Autorité administrative nationale chargée de l'AEWA**

Nom complet de l'institution

> Ministère du Développement durables et des Infrastructures - Département de l'Environnement

Nom et titre du responsable de l'institution

> Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement

Adresse postale - Rue et numéro

> 4, place de l'Europe

Boîte postale

> /

Code postal

> L-1499

Ville

> Luxembourg

Pays

> Luxembourg

Téléphone

> 0035224786824

Fax

> +352400410

Courriel

> gilles.biver@mev.etat.lu

Site Internet

> www.emwelt.lu

### **Correspondant national désigné pour les questions ayant trait à l'AEWA**

Nom et titre du correspondant national

> M. Gilles Biver

Affiliation (organisation, ministère)

> Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'Environnement

Adresse postale - Rue et numéro

> 4, Place de l'Europe

Boîte postale

> /

Code postal

> L-1499

Ville

> Luxembourg

Pays

> Luxembourg

Téléphone

> +35224786834

Fax

> /

Courriel

> gilles.biver@mev.etat.lu

Site Internet

> <http://www.environnement.public.lu/>

**Correspondant national désigné pour les questions ayant trait au Comité technique de l'AEWA  
(correspondant TC)**

Nom et titre du correspondant TC

> M. Gilles Biver

Affiliation (organisation, ministère)

> Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'Environnement

Adresse postale - Rue et numéro

> 4, Place de l'Europe

Boîte postale

> /

Code postal

> L-1499

Ville

> Luxembourg

Pays

> Luxembourg

Téléphone

> +352 24786834

Fax

> +352 24786835

Courriel

> gilles.biver@mev.etat.lu

Site Internet

> <http://www.environnement.public.lu/>

**Correspondant national désigné pour les questions relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (correspondant CESP)**

Nom et titre du correspondant CESP

> M. Marie-Paul Kremer

Affiliation (organisation, ministère)

> Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'Environnement

Adresse postale - Rue et numéro

> 4, Place de l'Europe

Boîte postale

> /

Code postal

> L-1499

Ville

> Luxembourg

Pays

> Luxembourg

Téléphone

> 00352247-86844

Fax

> /

Courriel

> mariepaule.kremer@mev.etat.lu

Site internet

> <http://www.environnement.public.lu/>

### **Interlocuteur national désigné chargé de la compilation et la présentation du rapport national 2012-2014**

Veillez sélectionner la réponse appropriée dans la liste ci-dessous.

Le correspondant national a été désigné comme interlocuteur national

### **Autres personnes ayant contribué au rapport national 2012-2014**

Veillez indiquer les noms et les affiliations (institution, organisation) des autres personnes ayant contribué à ce rapport.

Veillez inscrire les noms et affiliations (institution, organisation) des autres collaborateurs pour ce rapport

> Eric Schauls

Attaché

Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'Environnement

[eric.schauls@mev.etat.lu](mailto:eric.schauls@mev.etat.lu)

## Statut

### 3. État des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes

#### Des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes sont-elles présentes dans votre pays ?

Si vous répondez **par non** à cette question, passez directement au chapitre suivant, le chapitre 4 sur la Conservation des espèces.

Si vous répondez **par l'affirmative** à cette question, veuillez sélectionner dans le menu déroulant ci-dessous uniquement les espèces **non indigènes** qui sont présentes dans votre pays et compléter les informations demandées.

Oui

#### AEWA Espèce - *Alopochen aegyptiacus* / Oulette d'Egypte

##### Nom(s) commun(s) anglais:

Egyptian Goose

##### Nom(s) commun(s) français:

Oie d'Égypte, Oulette d'Égypte



#### Confirmation de la présence de l'espèce

Confirmez la présence de cette espèce dans votre pays

Cette espèce est présente dans le pays

#### Espèces indigènes ou non indigènes

Veuillez indiquer si cette espèce est non indigène de votre pays

Non indigène

#### Etat de l'espèce

Veuillez sélectionner la période, reproduction ou hors reproduction/ hivernage, pour laquelle l'état de la population va être rapporté.

Les deux options peuvent être choisies

Reproduction

#### Etat de l'espèce - Reproduction

#### Dernière estimation de la population

Année

> 2010-2012

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

<http://bd.eionet.europa.eu/article12/report?period=1&country=LU>

Unité de population

Couples

Minimum

> 4

Maximum

> 30

Qualité des informations sur la population

Bonne

Source d'information

> Reporting Under Article 12 of the Birds Directive

### **Tendance de la population**

Tendance de la population

En augmentation

Qualité des données sur la tendance

Bonne

Source d'information

> Reporting under Article 12 of The Birds Directive

### **Statut légal**

L'espèce a-t-elle un statut légal ?

Oui

### **Statut de la liste rouge nationale**

Cette espèce a-t-elle a statut sur la liste rouge nationale ?

Non

## Espèces Exotiques - *Branta canadensis* / Bernache du Canada

### Nom(s) commun(s) anglais:

Canada Goose

### Nom(s) commun(s) français:

Bernache du Canada



### Confirmation de la présence de l'espèce

Confirmez la présence de cette espèce dans votre pays

Cette espèce est présente dans le pays

### Espèces indigènes ou non indigènes

Veuillez indiquer si cette espèce est non indigène de votre pays

Non indigène

### Etat de l'espèce

Veuillez sélectionner la période, reproduction ou hors reproduction/ hivernage, pour laquelle l'état de la population va être rapporté.

Les deux options peuvent être choisies

Reproduction

Hors reproduction/ hivernage

### Etat de l'espèce - Reproduction

### Dernière estimation de la population

Année

> 2012-2014

Unité de population

Couples

Minimum

> 10

Maximum

> 15

Qualité des informations sur la population

Bonne

Source d'information

> Reporting under Article 12 of the Birds Directive

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

[Reporting under Article 12 of the Birds Directive](#) - Data from Member States report

## **Tendance de la population**

Tendance de la population

En augmentation

Qualité des données sur la tendance

Bonne

Source d'information

> Reporting under Article 12 of the Birds Directive

## **Statut légal**

L'espèce a-t-elle un statut légal ?

Oui

## **Statut de la liste rouge nationale**

Cette espèce a-t-elle a statut sur la liste rouge nationale ?

Non

## **Danger réel ou danger potentiel présenté par les espèces non indigènes**

Veillez sélectionner tous les dangers pertinents à partir de la liste ci-dessous.

Eutrophication ou pollution des plans d'eau

Ce phénomène est-il étendu ou localisé ?

Localisé



# Pressions subies et réponses

## 4. Conservation des espèces

### 4.1 Mesures légales

#### 1. Veuillez indiquer quels modes de prélèvement sont interdits dans votre pays (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.1.2(b)).

Veuillez sélectionner les modes dans la liste ci-dessous :

- Collet
- Gluaux
- Hameçons
- Oiseaux vivants utilisés comme appelants aveuglés ou mutilés
- Enregistreurs et autres appareils électroniques
- Appareils électrocutant
- Sources de lumière artificielle
- Miroirs et autres dispositifs éblouissants
- Dispositifs pour éclairer les cibles
- Dispositifs de visée comportant un convertisseur d'image ou un amplificateur d'image électronique pour tir de nuit
- Explosifs
- Filets
- Pièges-trappes
- Poison
- Appâts empoisonnés ou anesthésiants
- Armes semi-automatiques ou automatiques dont le chargeur peut contenir plus de deux cartouches
- La chasse à partir d'avions, de véhicules à moteur ou de bateaux allant à une vitesse de plus de 5 km/heure (18 km/heure en haute mer)

#### 2. Votre pays a-t-il accordé des dérogations aux interdictions citées ci-dessus pour des besoins de subsistance ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.1.2(b))

- Non

#### 3. Des dérogations aux interdictions prévues aux paragraphes 2.1.1 et 2.1.2 du Plan d'action de l'AEWA ont-elles été accordées ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.1.3)

- Non

### 4.2. Plans d'action par espèce

#### 4. Quels sont les Plans d'action internationaux par espèce (PAIPE), destinés aux espèces dont les populations figurent à la Colonne A du Tableau 1, développés ou reconnus par l'AEWA, qui ont été transposés dans des Plans d'action nationaux par espèce (PANPE) ? (Plan d'action 2.2)

##### **Veuillez faire un compte-rendu de chaque PAIPE pertinent à Luxembourg**

Plan d'action national par espèce pour *Crex crex*

(Rôle des genêts)

- PANPE en cours de développement

Fournissez la date de démarrage et la date de finalisation prévue

> Automne 2015

Plan d'action national par espèce pour *Gallinago media*

(Bécassine double)

- Pas de PANPE

Expliquez-en les raisons

> Pas de présence

#### 5. Votre pays a-t-il en place ou est-il en train d'élaborer un Plan d'action national par espèce pour une espèce/population pour laquelle il n'existe pas d'ISSAP de l'AEWA? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.2.2)

- Oui

**Veillez fournir des informations sur chaque espèce pour laquelle des mesures pertinentes ont été entreprises**

### **Plan d'action national par espèce pour Botaurus stellaris / Butor étoilé**

Pour Botaurus stellaris / Butor étoilé

PANPE en cours de développement

Fournissez des détails

> La Centrale Ornithologique, organisation sans but lucratif, a été demandé d'établir un Plan d'action national pour cette espèce

[http://www.naturemwelt.lu/natur-an-ewwelt\\_Oiseaux.52-2-0.html](http://www.naturemwelt.lu/natur-an-ewwelt_Oiseaux.52-2-0.html)

### **Plan d'action national par espèce pour Ciconia nigra / Cigogne noire**

Pour Ciconia nigra / Cigogne noire

PANPE en cours de développement

Fournissez des détails

> La Centrale Ornithologique, organisation sans but lucratif, a été demandé d'établir un Plan d'action national pour cette espèce

[http://www.naturemwelt.lu/natur-an-ewwelt\\_Oiseaux.52-2-0.html](http://www.naturemwelt.lu/natur-an-ewwelt_Oiseaux.52-2-0.html)

### **Plan d'action national par espèce pour Anser fabalis / Oie des moissons**

Pour Anser fabalis / Oie des moissons

PANPE en cours de développement

Fournissez des détails

> La Centrale Ornithologique, organisation sans but lucratif, a été demandé d'établir un Plan d'action national pour cette espèce

[http://www.naturemwelt.lu/natur-an-ewwelt\\_Oiseaux.52-2-0.html](http://www.naturemwelt.lu/natur-an-ewwelt_Oiseaux.52-2-0.html)

### **Plan d'action national par espèce pour Mergellus albellus / Harle piette**

Pour Mergellus albellus / Harle piette

PANPE en cours de développement

Fournissez des détails

> La Centrale Ornithologique, organisation sans but lucratif, a été demandé d'établir un Plan d'action national pour cette espèce

[http://www.naturemwelt.lu/natur-an-ewwelt\\_Oiseaux.52-2-0.html](http://www.naturemwelt.lu/natur-an-ewwelt_Oiseaux.52-2-0.html)

## **6. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA pour la préparation des plans d'action nationaux par espèce pour les oiseaux migrateurs ?**

Non

Expliquez-en les raisons. Qu'avez-vous utilisé à la place, lors de la préparation du (des) PANPE ?

> La centrale ornithologique détient une grande expérience dans l'établissement de plans d'action pour espèces et utilise ses propres lignes directrices.

Ce modèle est similaire au lignes directrices AEWA dans la structure et le contenu.

## **4.3 Mesures d'urgence**

### **7. Veuillez rapporter toutes les situations d'urgence qui se sont manifestées dans votre pays durant ces trois dernières années et qui ont menacé les oiseaux. (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.3)**

Veillez indiquer si une situation d'urgence menaçant les oiseaux d'eau, comme le botulisme, une pollution chimique, un tremblement de terre, des conditions météorologiques extrêmes, un incendie, une efflorescence algale nuisible, une maladie infectieuse, l'introduction d'espèces non indigènes, une intoxication saturnine, un accident nucléaire, des rejets d'hydrocarbures, de la prédation, une activité volcanique, une guerre ou une autre situation d'urgence (veuillez spécifier), s'est produite dans votre pays au cours des trois dernières années.

Aucune situation d'urgence ne s'est produite

### **8. Existe-il d'autres mesures d'urgence que celles citées ci-dessus, mais développées et mises en place dans votre pays ?**

Non

**9. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA pour l'identification et la prise en main des situations d'urgence pour les oiseaux d'eau migrateurs ?**

Non

Expliquez-en les raisons. Qu'avez-vous utilisé à la place pour résoudre la situation d'urgence ?

> Aucune Situation d'urgence n'a été détecté au Luxembourg.

La situation géographique, sociale et économique sont les raisons que certaines situations d'urgences tel que décrit dans les lignes directrices de l'AEWA pour l'identification et la prise en main des situations d'urgence pour les oiseaux d'eau migrateurs peuvent être exclues:

- conditions météorologiques extrêmes mettant en péril les population d'oiseaux
- tremblements de terre, les éruptions volcaniques
- prolifération d'algues nuisibles
- Prédation
- Feux
- déversement de pétrole
- Guerre

#### **4.4. Rétablissements**

**10. Votre pays tient-il un registre national des projets de rétablissement en cours ou dont la réalisation partielle ou intégrale est prévue dans votre pays ? (Résolution 4.4)**

Non

**11. Existe-t-il dans votre pays un cadre réglementaire pour le rétablissement des espèces, notamment les oiseaux d'eau (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.4) ?**

Oui

Veillez donner des précisions

> La loi du 19 Janvier 2004 crée le cadre réglementaire pour le rétablissement des espèces. Les mesures sont ainsi inscrites dans le plan national pour la protection de la nature.

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

[Loi du 19 Janvier 2004 concernant la Protection de la nature et des ressources naturelles](#) - Loi du 19 Janvier 2004 concernant la Protection de la nature et des ressources naturelles

[Plan national pour la protection de la nature](#)

**12. Votre pays a-t-il envisagé, élaboré ou mis en oeuvre des projets de rétablissement pour des espèces figurant au tableau 1 de l'AEWA ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.4)**

Oui

**Veillez donner des informations sur chaque espèce ayant fait l'objet d'actions pertinentes**

#### **Projets pour Ixobrychus minutus / Blongios nain**

Pour Ixobrychus minutus / Blongios nain

Il n'existe pas de plan de rétablissement, mais l'idée du rétablissement est envisagée

#### **Projets pour Botaurus stellaris / Butor étoilé**

Pour Botaurus stellaris / Butor étoilé

Il n'existe pas de plan de rétablissement, mais l'idée du rétablissement est envisagée

#### **Projets pour Ciconia nigra / Cigogne noire**

Pour Ciconia nigra / Cigogne noire

Plan de rétablissement en développement

Votre pays a-t-il informé le secrétariat de l'AEWA à l'avance du développement de ce projet de rétablissement ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.4)

Non

#### **Projets pour Anser fabalis / Oie des moissons**

Pour Anser fabalis / Oie des moissons

Il n'existe pas de plan de rétablissement, mais l'idée du rétablissement est envisagée

### **Projets pour Crex crex / Rôle des genêts**

Pour Crex crex / Rôle des genêts

Il n'existe pas de plan de rétablissement, mais l'idée du rétablissement est envisagée

### **Projets pour Vanellus vanellus / Vanneau huppé**

Pour Vanellus vanellus / Vanneau huppé

Plan de rétablissement développé et mis en œuvre

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

[Plan d'action Vanellus vanellus](#)

### **Projets pour Gallinago gallinago / Bécassine des marais**

Pour Gallinago gallinago / Bécassine des marais

Il n'existe pas de plan de rétablissement, mais l'idée du rétablissement est envisagée

### **13. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA sur le transfert d'oiseaux d'eau aux fins de conservation ?**

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quelle orientation de base a été utilisée à la place pour prendre en main cette question ?

> Le Luxembourg a établi ses propres critères objectifs pour les projets de rétablissement d'espèces et habitats.

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

[Plan d'action espèces et habitat](#)

## **4.5. Introductions**

### **14. Votre pays a-t-il une législation en place, interdisant l'introduction d'espèces animales et végétales non indigènes susceptibles de nuire aux oiseaux d'eau migrateurs ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.5.1)**

Oui, et elle est appliquée

Veillez indiquer le titre de la législation, son année d'adoption, l'institution qui l'a adoptée, l'institution qui la fait appliquer

> La Loi du 21 Décembre 2007 concernant la Protection de la nature et des ressources naturelles, adopté par la Chambre des Députés et appliqué par le Ministère de l'Environnement.

### **15. Votre pays a-t-il imposé des exigences législatives aux zoos, aux collections privées, etc., afin d'éviter les évènements accidentelles d'animaux captifs appartenant à des espèces non indigènes pouvant être préjudiciables aux oiseaux d'eau migrateurs ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.5.2)**

Elles sont en cours de développement

### **16. Votre pays a-t-il mis en place un Plan d'action national pour les espèces envahissantes (PANEE) (dans le cadre d'AME tels que la CDB, la Convention de Berne et le GISP (Programme mondial sur les espèces envahissantes)) ? (Plan stratégique, Objectif 1, Cible 5)**

Il est en cours de développement

Veillez indiquer la date de démarrage et la date de finalisation prévue

> Une liste d'espèces envahissantes sera finalisé pour 2016. Cette liste sera la partie clé du RÈGLEMENT (UE) No 1143/2014 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 octobre 2014, relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes.

### **17. Votre pays a-t-il examiné, développé ou mis en oeuvre des programmes de contrôle ou d'éradication des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes afin d'éviter leurs impacts négatifs sur les espèces indigènes ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.5.3)**

Non

Expliquez-en les raisons

> Aucune espèce d'oiseaux d'eau non indigène n'est actuellement jugé d'avoir des impact négatifs qui nécessiteraient un plan d'action pour l'éradication.

**18. Votre pays a-t-il examiné, développé ou mis en œuvre des programmes de contrôle ou d'éradication des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes afin d'éviter leurs impacts négatifs sur les espèces indigènes ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.5.3 et Résolution 5.15)**

Non

Veillez en expliquer les raisons.

> Aucune espèce d'oiseaux d'eau non indigène n'est actuellement jugé d'avoir des impact négatifs qui nécessiteraient un plan d'action pour l'éradication.

**19. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA pour éviter l'introduction d'espèces d'oiseaux d'eau migrateurs non indigènes ?**

Non

## Pressions subies et réponses

### 5. Conservation de l'habitat

#### 5.1 Inventaires des habitats

**20. Votre pays a-t-il identifié le réseau de tous les sites d'importance internationale et nationale pour les espèces/populations d'oiseaux d'eau migrateurs figurant au Tableau 1 ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 3.1.2.) ?**

Oui

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

[Liste des Zones Natura 2000](#) - Liste des Zones Natura 2000

Veillez fournir des références complètes, telles que titre, année, auteurs, etc. ou un lien Internet  
> Réseau Natura 2000.

**21. Si votre pays a identifié ou est en train d'identifier les réseaux de sites d'importance internationale et nationale, avez-vous utilisé les Lignes directrices de l'AEWA relatives à la préparation des inventaires des sites pour les oiseaux d'eau migrateurs?**

Non

Expliquez-en les raisons. Qu'avez-vous utilisé à la place en tant que base d'inventaire ?

> Methodes "Habitats et Espèces" ont été appliquées. Ces méthodes sont basé sur une liste d'espèces et habitats prioritaire à conserver d'intérêt communautaire ainsi que d'intérêt national.

Ces mesures sont repris dans le Plan national pour la protection de la Nature.

#### 5.2. Conservation des sites

**22. Votre pays a-t-il entrepris une évaluation des implications futures du changement climatique pour les aires protégées et les autres sites importants pour les oiseaux d'eau (c'est-à-dire la résistance de ces sites au changement climatique) ? (Résolution 5.13)**

Pour un ou plusieurs sites

Non

Pour le réseau national d'aires protégées

Non

**23. Quels sites ayant été identifiés comme importants, au niveau international ou national, pour les espèces/populations d'oiseaux d'eau migrateurs figurant au Tableau 1, ont été désignés comme aires protégées dans le cadre de la législation nationale et ont des plans de gestion qui sont mis en œuvre, notamment dans le but de renforcer la résistance aux effets du changement climatique ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 3.2.1, Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA, Objectif 1, Cible 1.2)**

Veillez rapporter séparément les informations sur les sites d'importance internationale, les sites d'importance nationale et les zones tampons.

Rapport sur la désignation et la gestion des sites d'importance internationale

Rapport sur la désignation et la gestion des sites d'importance nationale

#### Tous les sites d'importance internationale

Nombre total

> 2

Superficie totale (ha)

> 17,213

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

[RAMSAR.ORG](#) - RAMSAR Sites Luxembourg

Du total susmentionné : nombre de sites protégés

> 2

Du total susmentionné : superficie protégée (ha)  
> 5064,38

Nombre de sites protégés couverts par des plans de gestion en place et mis en œuvre  
> 1

Superficie protégée (en ha) couverte par des plans de gestion qui sont mis en œuvre  
> 258

### **Tous les sites d'importance nationale**

Nombre total  
> 9

Superficie totale (ha)  
> 13903,21

Du total susmentionné : nombre de sites protégés  
> 9

Du total susmentionné : superficie protégée (ha)  
> 13903,21

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

[Sites natura2000 Oiseaux](#)

Nombre de sites protégés couverts par des plans de gestion en place et mis en œuvre  
> 2

Superficie protégée (en ha) couverte par des plans de gestion qui sont mis en œuvre  
> 1269,4

### **24. Votre pays a-t-il élaboré des plans d'action nationaux pour combler les lacunes dans la désignation et/ou la gestion des sites d'importance internationale et nationale ? (Résolution 5.2)**

Oui

Veillez fournir des références complètes ou un lien Internet, ainsi que des détails sur le processus et l'état de ce plan.

> Elaboration de zones protégées d'intérêt national se basant sur espèces et habitats d'importance nationale inscrits dans la Loi du 19 Janvier 2004.

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

[Plan National pour la Protection de la Nature](#) - Sites et espèces d'intérêt national et communautaire inscrit dans le plan national pour la protection de la nature

[Loi du 19 Janvier 2004 concernant la Protection de la Nature et des ressources naturelles](#)

### **25. Votre pays a-t-il développé un plan stratégique (indépendamment ou en tant qu'élément de votre document de politique générale sur la biodiversité ou les aires protégées) afin de maintenir ou de renforcer la résistance des réseaux écologiques (pour les oiseaux d'eau), notamment la résistance au changement climatique, et pour protéger l'aire et la variabilité écologique des habitats et des espèces ? (Résolution 5.2, Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA, Objectif 1, Cible 1.2)**

En cours de développement

Veillez fournir la date de commencement et la date de finalisation prévues.

> Une stratégie de "Trame Verte et Bleue" au niveau national est inscrite dans le nouveau plan national pour la Protection de la Nature et sera réalisée pour 2020.

### **26. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA sur la gestion des sites clés pour les oiseaux d'eau migrateurs ?**

Non

Expliquez-en les raisons. Quelles sont les directives suivies à la place ?

> Le Luxembourg utilise les lignes directrices inscrites dans les plans d'actions "habitats" et "espèces"

**27. Est-ce que L'Outil Réseau de sites critiques (CSN) pour la zone de l'AEWA a été accessible et utilisé dans votre pays?**

Non



# Pressions subies et réponses

## 6. Gestion des activités humaines

### 6.1. Chasse

#### 28. Votre pays a-t-il établi un système pour le recueil des données de prélèvement, couvrant les espèces figurant au Tableau 1 ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.1.3)

Oui

Couvre-t-il : (cochez les cases applicables et fournissez des détails)

Toutes les espèces de l'AEWA présentes dans votre pays

> Non, uniquement le Canard colvert *Anas platyrhynchos*, l'unique espèce d'oiseau d'eau chassable au Luxembourg

Seulement certaines des espèces de l'AEWA présentes dans votre pays

> uniquement pour le Canard colvert *Anas platyrhynchos*

Tout le territoire de votre pays

> oui

Seulement une partie du territoire de votre pays

Toutes les activités de prélèvement

> non

Seulement certaines activités de prélèvement

#### 29. Votre pays a-t-il supprimé progressivement l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.1.4)

Oui, entièrement

Quand l'utilisation de la grenaille de plomb a-t-elle été interdite dans les zones humides ? Quelle est la législation en place ? Qui fait appliquer cette législation ?

> Cette pratique a été interdite le 16 décembre 2011 par Règlement grand-ducal

Art. 4. du "Règlement grand-ducal du 16 décembre 2011 concernant l'emploi des armes et munitions de chasse, les moyens autorisés pour l'exercice de la chasse ainsi que l'emploi du chien de chasse." Mise en application par le Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures et Ministre de la Justice

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

[Règlement grand-ducal du 16 décembre 2011 concernant l'emploi des armes et munitions de chasse, les moyens autorisés pour l'exercice de la chasse ainsi que l'emploi du chien de chasse.](#)

Une évaluation du respect de la législation a-t-elle été réalisée ?

Non

L'impact de la législation a-t-il été mesuré, c'est-à-dire là où il existait un problème de saturnisme chez les oiseaux d'eau, ce problème a-t-il été réduit ?

Non

#### 30. Dans votre pays, des mesures ont-elles été prises pour réduire/éliminer les prélèvements illégaux ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.1.6)

Non

Expliquez-en les raisons

> Les prélèvements illégaux ne représentent pas une menace majeure

#### 31. Les codes et les normes des meilleures pratiques juridiquement contraignantes pour la chasse (par ex. l'identification des oiseaux) sont-ils considérés comme une priorité ou comme appropriés pour votre pays ? (Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA, Objectif 2, Cible 2.4)

Oui

Des codes ou des normes de meilleures pratiques juridiquement contraignantes sont-ils en place ?

Non

Veuillez en expliquer les raisons.

> La chasse d'oiseaux ne représente pas de menace prioritaire pour les oiseaux d'eaux migrateurs au Luxembourg et en vue que la chasse se limite au Canard colvert *Anas platyrhynchos*, des normes de meilleures pratiques ne sont pas une priorité.

### **32. Votre pays s'est-il servi des Lignes directrices de l'AEWA sur le prélèvement durable des oiseaux migrateurs ?**

Non

Expliquez-en les raisons. Quelles sont les directives suivies à la place ?

> La chasse d'oiseaux ne représente pas de menace prioritaire pour les oiseaux d'eaux migrateurs au Luxembourg et en vue que la chasse se limite au Canard colvert *Anas platyrhynchos*, des normes de meilleures pratiques ne sont pas une priorité

### **6.2. Autres activités humaines**

### **33. Des restrictions sur l'utilisation des plombs de pêche ont-elles été introduites dans votre pays ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.3.12)**

Non

### **34. Y a-t-il dans votre pays une législation prévoyant l'Évaluation environnementale stratégique/ l'Évaluation des Impacts environnementaux (EES/EIE) des activités influant de façon potentiellement défavorable sur les habitats naturels ou la vie sauvage ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.3.1)**

Oui et elle est appliquée

Les procédures d'EES/EIE tiennent-elles compte des oiseaux d'eau et des habitats dont ils dépendent ?

Oui

Fournissez des détails

> La "Loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement" qui définit les modalités de l'évaluation environnementale tient compte de tous les habitats et espèces du Luxembourg.

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

[Loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement](#)

Les procédures d'EES/EIE incluent-elles la participation du public ?

Oui

Fournissez des détails

> La participation du public est inscrite dans la Loi du 22 mai 2008.

"1. Chaque Partie veille à ce que le public ait la possibilité de participer de manière effective, en temps voulu et le plus

tôt possible, lorsque toutes les options sont encore envisageables, à l'évaluation stratégique environnementale des plans et programmes.

2. Chaque Partie veille à ce que, par des médias électroniques ou d'autres moyens appropriés, le projet de plan ou de programme et le rapport environnemental soient mis à la disposition du public en temps voulu.

3. Chaque Partie veille à ce que le public concerné, y compris les organisations non gouvernementales intéressées,

soit identifié aux fins des paragraphes 1 et 4.

4. Chaque Partie veille à ce que le public visé au paragraphe 3 ait la possibilité de donner son avis sur le projet de plan

ou de programme et le rapport environnemental dans des délais raisonnables.

5. Chaque Partie veille à ce que les dispositions précises à prendre pour informer le public et consulter le public

concerné soient arrêtées et rendues publiques. A cet effet, chaque Partie tient compte, selon qu'il convient, des

éléments énumérés à l'annexe V. "

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

[Loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement](#)

### **35. Au cours des trois dernières années, votre pays a-t-il utilisé les EES/EIE pour tous les projets pertinents, notamment les projets du secteur de l'énergie tels que les développements de l'énergie renouvelable et les installations de lignes électriques, afin d'évaluer l'impact des projets proposés sur les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs figurant au Tableau 1 et/ou des habitats/dont ils dépendent? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.3.1, Résolution 5.11 et**

## Résolution 5.16)

Partiellement (seulement pour certains projets)

Fournissez des informations sur les projets dont l'impact potentiel sur les oiseaux migrateurs n'est pas évalué

> Oui, pour tous les projets pertinents après une notice d'impact

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

[Loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement](#)

Lorsqu'un EES/EIE a identifié la probabilité d'impacts néfastes importants sur les oiseaux d'eau migrateurs, des mesures ont-elles été prises afin d'empêcher ces impacts, consistant notamment à éviter les aires protégées et les autres sites importants pour les oiseaux d'eau migrateurs?

Oui

Veillez décrire les mesures mises en place.

> Les Mesures sont inscrites dans la Loi du 22 Mai 2008.

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2008/0082/a082.pdf>

## **36. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA sur la façon d'éviter, de minimiser ou d'atténuer l'impact du développement d'infrastructure et les perturbations afférentes sur les oiseaux ?**

Non

Veillez en expliquer les raisons. Quelle autre orientation a été utilisée à la place ?

> Il n'y a pas de nécessité de se référer aux lignes directrices de l'AEWA en vue d'une Législation nationale en place pour empêcher l'impact du développement d'infrastructure.

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

[loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles](#)

## **37. Veuillez communiquer des informations sur la mise en oeuvre de la Résolution 5.11 sur les lignes électriques et les oiseaux d'eau migrateurs.**

37.1. Est-ce que les parties prenantes concernées, notamment les agences gouvernementales, les organismes scientifiques, les organisations non gouvernementales et le secteur de l'énergie sont régulièrement consultés afin de surveiller conjointement les impacts des lignes électriques sur les oiseaux d'eau et de convenir d'une politique d'action commune ?

Non

37.2. Une valeur de référence de la répartition, des tailles des populations, des migrations et des mouvements des oiseaux d'eau (notamment les déplacements entre les aires de reproduction, de repos et d'alimentation) a-t-elle été définie aussi tôt que possible dans la planification de tout projet de lignes électriques, sur une période d'au moins cinq ans, et ceci en mettant tout particulièrement l'accent sur les espèces connues pour être souvent victimes d'électrocution ou de collision ; et si de telles études identifient des dangers, est-ce que tout est mis en oeuvre pour assurer que ceux-ci soient évités ?

Non

37.3. L'emplacement, le trajet et la direction des nouvelles lignes électriques ont-ils été conçus sur la base de cartes nationales d'occupation des sols, et a-t-on évité, dans la mesure du possible, la construction de ces lignes le long des principales voies de migration et dans des habitats essentiels pour la conservation\*, lorsqu'il est probable que celle-ci aura des effets significatifs sur les oiseaux d'eau ?

\* tels que les Aires spéciales de protection de la Directive Oiseaux de l'UE, les zones importantes pour la conservation de oiseaux (ZICO), les aires protégées, les sites Ramsar, le Réseau de sites d'Asie Occidentale/Centrale pour la Grue de Sibérie et d'autres oiseaux d'eau, et autres sites essentiels définis par l'Outil réseau de sites critiques (CSN) pour la région d'Afrique-Eurasie.

Oui

37.4. Des modèles plus sûrs pour les oiseaux sont-ils utilisés dans votre pays lors de la construction de nouvelles infrastructures électriques, y compris des mesures conçues pour réduire l'électrocution et les collisions ?

Oui

37.5. Les sections de lignes électriques existantes à l'origine d'un taux relativement élevé de blessures et/ou de mortalité des oiseaux d'eau dû à l'électrocution et/ou aux collisions ont-elles été identifiées et modifiées en priorité ?

Oui

37.6. L'impact des lignes électriques sur les populations d'oiseaux d'eau au niveau national fait-il l'objet d'une surveillance et d'une évaluation régulière, ainsi que l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place afin de réduire l'impact de ces lignes sur les populations d'oiseaux ?

Non

37.7. Les mesures contenues dans la Résolution 5.11. ont-elles été incluses dans les Stratégies nationales pour la biodiversité et les Plans d'action de votre pays, ainsi que dans la législation s'y rapportant ?

Oui

**38. Votre pays a-t-il utilisé les lignes directrices sur la façon d'éviter ou d'atténuer l'impact des lignes électriques sur les oiseaux migrateurs dans la région Afrique-Eurasie ?**

Non

Veuillez en expliquer les raisons. Quelle autre orientation a été utilisée à la place ?

> Au Luxembourg l'Administration de l'environnement décide au cas par cas, si une étude d'impact est nécessaire pour tout projet de construction de lignes électriques dépassant 1000 Volt.

Vous avez ci-joint les documents suivants à cette réponse.

[RGD\\_7\\_mars\\_2003.pdf](#) - Règlement grand-ducal du 7 mars 2003 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Article 4a et 4b.

[Loi du 10 juin 1999.pdf](#) - Loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. page 66; ligne 070112

**39. Veuillez communiquer des informations sur la mise en oeuvre de la Résolution 5.16 sur l'énergie renouvelable et les oiseaux d'eau migrateurs.**

39.1. Une cartographie nationale a-t-elle été réalisée dans votre pays montrant les zones sensibles et les zonages environnementaux afin d'éviter que les développements de l'énergie renouvelable recouvrent des zones importantes pour les oiseaux d'eau migrateurs ?

Oui

Veuillez donner des précisions.

> Oui, mais actuellement en révision

39.3. Un suivi après construction a-t-il été entrepris dans votre pays pour les installations d'énergie renouvelable et des infrastructures qui y sont associées ?

Oui

Les effets néfastes sur les oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats ont-ils été identifiés ?

Non

39.4. Lorsque des dommages n'ont pu être ni évités ni atténués, une compensation des dommages à la biodiversité a-t-elle été accordée ?

Sans objet

39.5. Veuillez indiquer lesquelles des mesures suivantes ont été mises en place afin de réduire les effets néfastes des parcs éoliens terrestres et marins sur les oiseaux d'eau migrateurs :

Fonctionnement des parcs éoliens de manière à réduire au minimum la mortalité des oiseaux, par exemple en introduisant des arrêts temporaires au plus fort des périodes de migration et en réduisant l'éclairage des parcs éoliens.

Concentration des efforts de recherche axés sur la suppression des effets négatifs des parcs éoliens sur les oiseaux d'eau, tels les efforts portant sur la cartographie des principaux corridors et carrefours de migration pour les oiseaux d'eau et permettant également d'optimiser la disposition des parcs éoliens.

39.6. Des mesures spécifiques ont-elles été prises pour évaluer, identifier et réduire les impacts potentiels négatifs de la production de biocarburants sur les oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats ?

Sans objet

39.7. Les mesures contenues dans la Résolution 5.11. ont-elles été incluses dans les Stratégies nationales pour la biodiversité et les Plans d'action de votre pays, ainsi que dans la législation s'y rapportant ?

Non

**40. Dans votre pays, arrive-t-il que des oiseaux d'eau soient pris accidentellement dans des équipements de pêche ? (Résolution 3.8)**

Non applicable

Expliquez pourquoi

> Pas d'activité de pêche commerciale

**41. Votre pays a-t-il pris des dispositions afin d'adopter/appliquer des mesures de réduction des prises accidentelles d'oiseaux marins et de lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) dans la zone de l'Accord ? (Résolution 3.8)**

Non applicable

Expliquez pourquoi

> Pas d'accès à la mer

## Pressions subies et réponses

### 7. Recherche et Surveillance

#### 43. Votre pays a-t-il des programmes de surveillance des oiseaux d'eau pour les espèces couvertes par l'AEWA ? (Plan stratégique 2009-2017, Objectif 3, Cible 3.2)

Oui

##### Couvrant la période de reproduction

Partiellement

Donnez des détails

> Programme de surveillance annuel : Ciconia nigra, Ixobrychus minutus, Podiceps cristatus, Acrocephalus arundinaceus, ...

Programmes de baguage

##### Couvrant la période de passage / migration

Partiellement

Donnez des détails

> Programmes de baguage

natur&environment - BirdLife Luxembourg

##### Couvrant la période hors reproduction / d'hivernage

Partiellement

Donnez des détails

> natur&environment - BirdLife participe dans le monitoring d'oiseaux d'eau en hiver:

Anser fabalis, Phalacrocorax carbo, Botaurus stellaris, Mergellus albellus...

#### 44. Votre pays a-t-il aidé techniquement ou financièrement d'autres Parties ou d'autres Etats de l'aire de répartition à concevoir des programmes de surveillance appropriés et à développer leurs capacités afin de recueillir des données fiables sur les populations d'oiseaux d'eau ? (Résolution 5.2)

Oui

Quel(s) pays a/ont bénéficié de cette aide ?

> Bulgarie, Latvia

#### 45. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices de l'AEWA pour l'établissement d'un protocole de surveillance des oiseaux d'eau ?

Non

Expliquez-en les raisons. Quelles directives avez-vous suivi à la place ?

> Protocole de surveillance européen est utilisé

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

[Common Brld monitoring Luxembourg](#)

#### 46. Des programmes de recherche ont-ils été mis en place dans votre pays au cours des 5 dernières années pour prendre en main les priorités de conservation des oiseaux d'eau en accord avec les stratégies et les plans ? (Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA, Objectif 3, Cible 3.3)

Non

#### 47. Liste (ou liens vers listes) des recherches effectuées sur les oiseaux d'eau et leur conservation, ou résultats publiés au cours de ces trois dernières années (Plan stratégique, Objectif 3, Cible 3.5)

> Waterbird count - recensement hivernal des oiseaux d'eau 2009-2012

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

[Waterbird count - recensement hivernal des oiseaux d'eau 2009-2012](#) - Analyse statistique du recensement hivernal 2009-2012

#### 48. Votre gouvernement a-t-il fourni des fonds et/ou un support logistique pour le

**Recensement international des oiseaux d'eau, au niveau international ou national ? (Plan stratégique, Objectif 3, Cible 3.1)**

Oui

**Au niveau national**

Oui

**Au niveau international**

Non

**49. Les effets des plombs de pêche sur les oiseaux d'eau ont-ils été examinés dans votre pays ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 4.3.12)**

Non

Existe-t-il le projet d'examiner l'impact des plombs de pêche sur les oiseaux d'eau dans votre pays ?

Non

Veillez en indiquer la ou les raison(s).

> manque de ressources

# Pressions subies et réponses

## 8. Éducation et Information

### 8.1. Communication, éducation et sensibilisation du public

**50. Votre pays a-t-il élaboré et mis en œuvre des programmes destinés à accroître la sensibilisation et la compréhension concernant les questions de conservation des oiseaux d'eau migrateurs et l'AEWA ? (Plan stratégique 2009-2017, Objectif 4, Cible 4.3, et Plan d'action de l'AEWA, paragraphes 6.1-6.4, Résolution 3.10, Résolution 5.5)**

En cours de développement

Indiquez pour chaque programme la date de démarrage et la date prévue de finalisation du processus de développement, ainsi que les coordonnées de la personne à contacter

> Biodiversum - centre d'accueil à Remerschen (site Ramsar).

Le centre d'accueil sera finalisé et ouvrira ses portes en été 2015.

Les travaux pour le centre d'accueil ont commencé en Mai 2013.

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

[Centre d'Accueil "Biodiversum Schengen-Remerschen"](#) - Biodiversum

Le programme sera-t-il spécifiquement axé sur l'AEWA et les dispositions de son Plan d'action ?

Oui

**51. Votre pays a-t-il désigné un correspondant national de l'AEWA pour la communication, l'éducation et la sensibilisation du public ? (Résolution 5.5)**

Oui

Le correspondant national CESP fait-il partie du secteur gouvernemental ou non- gouvernemental ?

Gouvernemental

Le correspondant national CESP a-t-il démarré la coordination nationale de la mise en œuvre de la Stratégie de communication et/ou a-t-il aidé au processus de révision de la Stratégie de communication ?

Oui

Comment s'opère la coopération entre le correspondant national CESP de l'AEWA et celui de Ramsar ?

Il y a une certaine coopération.

**52. Votre pays a-t-il pris des mesures pour mettre en œuvre au cours des trois dernières années les dispositions se rapportant au chapitre « Education et Information » du Plan d'action de l'AEWA ? (Plan d'action de l'AEWA, paragraphe 6.1-6.4)**

Non

Veillez en expliquer les raisons.

> Manque de ressources.

**54. Votre pays a-t-il fourni un financement et/ou un autre soutien, suivant la nécessité (par ex. expertise, réseau, compétences et ressources) afin d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie de communication. Veillez prendre en compte le financement à la fois national et international, et différents types de soutien fournis. (Plan stratégique 2009-2017, Objectif 4, Cible 4.1 et Résolution 3.10, Résolution 5.5)**

Oui

54.1 Ce financement ou soutien s'est-t-il fait au niveau national ou international ?

Veillez procurer des détails dans le champ ci-dessous.

Financement et soutien au niveau national

Financement et soutien au niveau international (par l'intermédiaire du Secrétariat PNUE/AEWA)

54.2 Votre pays a-t-il fourni un financement ou un soutien pour assurer la mise en œuvre des activités prioritaires de communication listées dans le Plan stratégique 2009 - 2017 de l'AEWA (Résolution 5.5) ?

Non

54.3 Votre pays a-t-il fourni un financement ou un soutien pour au processus de révision de la Stratégie de communication ?

Non



**55. Dans la Résolution 3.10, la Réunion des Parties encourage les Parties contractantes à mettre en place des Centres d'échange d'informations sur l'AEWA pour leurs régions respectives. Votre pays a-t-il envisagé ou est-il intéressé par la mise en place d'un Centre régional d'échange d'informations sur l'AEWA ? (Plan stratégique, Objectif 3, Cible 2 & Résolution 3.10)**

Il ne l'a pas encore envisagé

Donnez des détails sur la réponse apportée ci-dessus

> Un échange d'informations se fait sur le niveau Européen, dans le groupe de travail international Biodiversité.

**56. La formation CESP (communication, éducation et sensibilisation du public) au niveau national est censée être conduite par des personnes ayant été formées dans le cadre du programme de Formation des Formateurs de l'AEWA. Comptez-vous des formateurs ayant été formés dans le cadre du programme de Formation des Formateurs qui ont dirigé une formation CESP au cours de la dernière période triennale ? (Plan stratégique 2009-2017, Objectif 4, Cible 4.2)**

Ne s'applique que dans les pays situés dans des régions où un programme de formation des formateurs a été organisé (pour les pays d'Afrique de l'Est et australe à Naivasha au Kenya en mai 2013 et pour les pays de l'Afrique lusophone à Luanda en Angola en janvier 2014)

Autre

Veuillez expliquer

> ne s'applique pas

## Pressions subies et réponses

### 9. Mise en œuvre

**57. Votre pays a-t-il contacté des Parties non contractantes pour les encourager à ratifier l'Accord ? (Résolution 3.10)**

Ne rendez compte que des activités effectuées au cours des trois dernières années

Non

**58. Votre pays a-t-il apporté son aide à /développé des projets de coopération internationale pour la mise en œuvre de l'Accord, comme disposé dans les Priorités internationales de mise en œuvre (IIP) de l'AEWA pour la prochaine période triennale ? (Résolution 5.3)**

Non

**59. Votre pays a-t-il alloué des fonds au Fonds de petites subventions (SGF) au cours de la dernière période triennale ? (Plan stratégique 2009-2017, Objectif 5, Cible 5.4)**

Non

**60. Votre pays a-t-il alloué d'autres fonds ou fourni un soutien en nature à des activités coordonnées par le Secrétariat ?**

Non

Veillez en expliquer les raisons.

> Est actuellement en négociations

**61. Votre pays a-t-il établi un mécanisme de coordination nationale pour la mise en œuvre de l'AEWA, éventuellement relié à des mécanismes de coordination nationale pour d'autres accords multilatéraux environnementaux (AME) sur la biodiversité ? (Plan stratégique 2009-2017, Objectif 5, Cible 5.7)**

Oui et il est opérationnel de façon régulière

**62. Votre pays a-t-il conclu ou envisagé de conclure un programme de jumelage de sites avec d'autres pays, sites accueillant les mêmes oiseaux d'eau migrateurs ou connaissant les mêmes problèmes de conservation ? (Résolution 5.20)**

Oui

Veillez fournir des précisions sur chaque disposition de jumelage.

> Est actuellement en négociation

**63. Les fonctionnaires de votre gouvernement, responsables de la mise en œuvre de l'AEWA, assurent-ils une bonne coordination et participent-ils à des processus nationaux en vue de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'exécution du Plan stratégique 2011-2020 de la CDB, notamment les objectifs d'Aichi ?**

Oui

Veillez donner des précisions.

> Informations AEWA sont incluses dans le quatrième rapport national pour la CDB.

**64. Comment votre pays pourrait-il encourager les liens entre les AME pour la biodiversité, dont il est Partie contractante, à des fins de travail plus efficace ?**

> Streamlining des rapports

## Pressions subies et réponses

### 10. Changement Climatique

#### **65. Veuillez exposer les recherches et évaluations ayant trait au changement climatique et/ou les mesures d'adaptation qui sont importantes pour les oiseaux d'eau migrateurs, et qui ont été réalisées ou sont prévues dans votre pays. (Résolution 5.13)**

a. Recherches et études sur les effets du changement climatique sur les oiseaux d'eau

Pas d'activités pertinentes

b. Evaluation de la vulnérabilité potentielle au changement climatique des habitats clés utilisés par les espèces d'oiseaux d'eau (y compris ceux situés en dehors des réseaux de sites protégés) Note : Veuillez noter que cette question porte sur les habitats et non sur les sites. La question 22 de la section 5, sous-section 5.2 porte sur la vulnérabilité des sites face au changement climatique.

Prévues

c. Evaluation de la vulnérabilité des espèces d'oiseaux d'eau face au changement climatique.

Pas d'activités pertinentes

d. Etude des politiques nationales de conservation importantes pour les oiseaux d'eau et le changement climatique.

Pas d'activités pertinentes

e. Plan d'action national pour aider à l'adaptation des oiseaux d'eau au changement climatique (en tant que processus de mise en œuvre séparé ou en tant qu'élément d'un plus large cadre national pour l'adaptation de la biodiversité au changement climatique). Note : Veuillez noter que la question 23 de la section 5, sous-section 5.2, porte sur les mesures nationales en vue d'accroître la résistance du réseau écologique pour les oiseaux d'eau face au changement climatique.

Pas d'activités pertinentes

f. Autres activités pertinentes entreprises ou prévues.

Non

#### **66. Votre pays a-t-il utilisé les lignes directrices de l'AEWA sur les mesures nécessaires pour aider les oiseaux d'eau à s'adapter au changement climatique?**

Sans objet

## Pressions subies et réponses

### 11. Influenza aviaire

**67. Au cours de ces trois dernières années, quelles sont les difficultés auxquelles votre pays a eu du mal à répondre dans le cadre de la propagation de l'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et quelles sont les lignes directrices ou informations qui pourraient l'aider ?**

67.1 Faites la liste des difficultés

> Aucun cas de IAHP a été détecté

67.2 Liste des conseils ou informations souhaités

> Après la découverte du virus de la grippe aviaire sur le territoire du Luxembourg, les autorités compétentes prendront de suite toutes les mesures nécessaires afin d'enrayer la propagation de la grippe aviaire.

Les mesures d'urgence prévues dans le cadre communautaire en cas d'infection d'un oiseau sauvage par le virus H5N1 sont les suivantes:

une "zone de protection" renforcée de 3 km autour du lieu de ramassage du cadavre d'oiseau est mise en place pour une durée de 21 jours;

celle-ci est complétée par une "zone de surveillance" de 10 km autour du lieu de ramassage du cadavre d'oiseau (incluant la zone de protection) pour une durée de 30 jours.

Vous avez ci-joint les lien Web/URL suivantes pour cette réponse.

[Informations sur l'Influenza aviaire](#)

## **12. Confirmation**

### **Confirmation de la vérification des informations et de l'approbation de la soumission**

#### **Veillez confirmer :**

En outre, vous pouvez joindre une copie scannée d'une lettre officielle provenant de l'institution nationale compétente approuvant la soumission du rapport.

Je déclare que les informations fournies dans ce rapport sur la mise en œuvre de l'AEWA pour la période 2012-2014 ont été vérifiées et que la soumission du rapport a été approuvée par l'institution nationale compétente.

#### **Date de soumission**

> 12/05/2015